



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Reçu en préfecture le 06/02/2017  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU (présente à partir de la délibération n° 2017.01.044), Sébastien LABORDE (présent à partir de la délibération n° 2017.01.017), Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU (présente à partir de la délibération n° 2017.01.020), Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 59**

**Nombre de conseillers absents : 14**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2017-01-014 : Communication des actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 13 décembre 2016 et du Conseil communautaire de la communauté de communes du Sud-Libournais pris depuis la séance du 15 décembre 2016**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 13 décembre 2016 et du Conseil communautaire de la Communauté des communes du Sud Libournais du 15 décembre 2016.

### **2017-01-015 : Délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Bureau**

A **l'unanimité**, les membres du Conseil communautaire délègue au Bureau, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

- 1- La vente des lots des zones d'activités économiques,
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions afférentes,
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...),
- 4- Les accords de partenariats entre La Cali et des entités publiques et/ou privées, en dehors de toute relation soumise à la réglementation de la commande publique, ayant une incidence financière nulle ou d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- 5- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes dans le cadre des transferts de compétences,
- 6- Les adhésions et les affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),
- 7- Les chartes et les règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,
- 8- Les conventions de mise à disposition de personnel,
- 9- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,
- 10- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,
- 11- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,
- 12- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,
- 13- Le recrutement de vacataires,
- 14- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,
- 15- L'approbation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire,
- 16- Les modalités de prise en charge du CET (Compte Épargne Temps),
- 17- Les avantages en nature, frais liés et tout acte afférent aux mandats spéciaux des élus et les dispositions prévues à l'article L 5211-13-1 du CGCT,
- 18- L'acceptation des créances irrécouvrables et éteintes,
- 19- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et des biens ainsi que la fixation des durées d'amortissement,
- 20- La désaffectation et le déclassement de biens,
- 21- L'octroi de bourses et prix.

## 2017-01-016 : Création des commissions et détermination des modalités d'organisation

Reçu en préfecture le 06/02/2017

Attestation de dépôt

Reçu en préfecture le 06/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

A l'unanimité, le Conseil communautaire crée les Commissions de travail suivantes :

- Développement touristique,
- Urbanisme,
- Transports,
- Développement économique,
- Finances et fiscalité,
- Politiques contractuelles, habitat et logement,
- Petite enfance et enfance,
- Équité territoriale et accès des habitants aux services,
- Action sociale d'intérêt communautaire, accueil des gens du voyage,
- Environnement et développement durable,
- Jeunesse,
- Patrimoine culturel et naturel, filière bois et gestion de la forêt de la Double,
- Politique de la Ville, insertion et CISPD,
- Agriculture, moyens techniques et GEMAPI,
- Ressources humaines,
- Marchés publics et affaires juridiques.
- Manifestations et Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Culture.

Le Conseil communautaire arrête les modalités d'organisation de ces Commissions comme suit :

- les Commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les décisions prises en Conseil communautaire. Chaque Commission pourra, à la demande du Président, du Conseil communautaire, ou de sa propre initiative, se saisir d'une question particulière correspondant à sa compétence ;
- les avis émis en Commission sont transmis au Bureau et au Conseil communautaire ;
- les Commissions peuvent se réunir dans le lieu de leur choix, sur convocation de leur Président, dans l'une des Communes membres de La Cali, ou dans les locaux communautaires ;
- le nombre de membres est de 15 élus maximum choisis parmi les conseillers communautaires et les conseillers municipaux,
- une Commission ne peut pas être composée de plus d'un tiers de conseillers municipaux non élus communautaires,
- le Président est membre de droit de chaque Commission ;
- les règles de fonctionnement des Commissions seront reprises et précisées dans le règlement intérieur de La Cali, qui devra faire l'objet d'une adoption dans les six mois suivants l'installation du Conseil.

Les membres de chaque Commission seront désignés lors du prochain Conseil communautaire.

Il est demandé aux conseillers communautaires de transmettre leurs candidatures au sein des commissions au secrétariat général de la Communauté d'agglomération avant le 6 février 2017.

Conformément à l'article L.5211-40-1, le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine.

Pour les conseillers municipaux non élus communautaires, il est demandé aux maires des communes membres de transmettre les candidatures au sein des commissions au secrétariat général de La Cali avant le 6 février 2017.

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### 2017-01-017 : Adhésion au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais

A l'unanimité, le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au syndicat mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**2017-01-018 : Modification des Statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais**

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire approuve le projet de statuts du pôle d'équilibre territorial et rural du Libournais.

**2017-01-019 : Délégation du Droit de Prémption Urbain**

A **l'unanimité**, le Conseil Communautaire :

- délègue son droit de préemption urbain au profit des communes membres, pour exercer le droit de préemption urbain, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées,
- précise que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rapporteur : **Monsieur Jacques LEGRAND, remplacé en son absence par Madame Gabi HOPER**

**2017-01-020 : Office de tourisme intercommunal du Libournais : extension du périmètre, modification des statuts et désignation des membres du premier collège du Comité de direction**

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire :

- étend le périmètre de l'office de tourisme intercommunal du Libournais à l'ensemble du territoire de La Cal,
- approuve la modification des statuts de l'office de tourisme intercommunal du Libournais annexés à la présente délibération,
- approuve la désignation des membres du premier collège du Comité de direction comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jacques LEGRAND (Vayres)	Marcel BERTHOME (Saint-Seurin-sur-l'Isle)
Gaby HÖPER (Libourne)	Michel FOULHOUX (Coutras)
Bernard PIOT (Espiet)	Philippe DURAND-TEYSSIER (Lalande de Pomerol)
Bernard GUILHEM (Arveyres)	Loïc MAGNAN (Moulon)
Michel GALAND (Libourne)	Jack ALLAIS (Saint Quentin de Baron)
Georges DELABROY (St Christophe de Double)	Pierre-Jean MARTINET (Tizac de Lapouyade)
Jean-Luc BARBEYRON (Pomerol)	Mireille CONTE-JAUBERT (St Medard de Guizieres)
Bruno LAVIDALIE (Lagorce)	Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle)
David REDON (Porchères)	Michel VACHER (Le Fieu)
Fabienne KRIER (Bayas)	Jean-Luc DARQUEST (Bonzac)

- autorise Monsieur le Président à prendre l'arrêté de nomination des personnes désignées par leurs instances après consultation pour le second collège.

**2017-01-021 : Classement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais en catégorie II**

A **l'unanimité**, le Conseil communautaire :

- approuve le dossier de classement en catégorie 2 constitué par l'Office de Tourisme du Libournais,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le classement de l'Office de Tourisme du Libournais en catégorie 2.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

Envoyé en préfecture le 06/02/2017

Reçu en préfecture le 06/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

### 2017-01-022 : Dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 de La Cali

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les opérations de dépenses du début d'exercice constatées avant le vote du budget primitif sur la base suivante :

Chapitre	Article	Affectation des crédits	Montant
204	2041412	Fonds de concours voirie – Commune de Vayres	26 500 €
204	2041581	Participation travaux d'électricité déchetterie à Vayres - SDEEG	6 000 €
20	2051	Licences informatiques	950 €
27	2764	Prêt Entreprise SOGEMEC	25 000 €
21	2158	Mise en conformité du local Lieu d'accueil Enfant Parents	350 €
21	2158	Sécurisation de l'aire des gens du voyage située à Libourne	12 500 €
21	2188	Électroménager et équipement divers	3 000 €
21	2184	Mobilier	5 000 €
21	21568	Mise aux normes incendie	5 700 €
21	21735	Travaux ALSH situé à Saint Denis de Pile	1 600 €
21	2135	Rénovation de la charpente – Maine Pommier à Lagorce	5 000 €
21	2158	Convecteurs mobiles	350 €
<b>TOTAL</b>			<b>91 950 €</b>

## POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

### 2017-01-023 : Désignation d'un délégué au Groupement d'Intérêt Public - Fonds de Solidarité Logement (FSL)

A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne un représentant de La Cali au sein des instances du FSL :

Titulaire	Suppléant
Jean-Philippe LE GAL (Libourne)	Sébastien LABORDE (Saint-Denis-de-Pile)

### 2017-01-024 : Avis sur décret modificatif permettant la création d'un Établissement Public Foncier d'État de Nouvelle Aquitaine

A la majorité, 63 voix pour et 4 abstentions (Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Pierre-Jean MARTINET), le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable au projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région
- confirme la demande de la Communauté d'Agglomération auprès de la Ministre d'engager au plus tôt la signature du projet de décret après avis du Conseil d'État pour permettre aux communes de la Communauté d'Agglomération de bénéficier de l'appui de l'EPF Nouvelle Aquitaine à leur politique foncière dès le second semestre 2017.

## ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

### 2017-01-025 : Établissement d'accueil du jeune enfant : application du barème national fixé par la CNAF basé sur le principe du taux d'effort et l'utilisation d'un plancher et d'un plafond

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :  
- maintenir la participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants en application du taux d'effort

conformément à la fiche ci-jointe,

- accepter la revalorisation annuelle des ressources plancher et plafond retenues par la CAF

Envoyé en préfecture le 06/02/2017

Retenu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le



ID : 000 000007068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

## **EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Luc LAMAISON**

### **2017-01-026 : Adhésion au syndicat mixte gironde numérique**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au syndicat mixte Gironde Numérique.

### **2017-01-027 : Désignation des représentants au Syndicat Mixte Gironde Numérique**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de d'agglomération du Libournais au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-Luc LAMAISON (Nerigean)	Jean-Philippe LE GAL (Libourne)

### **2017-01-028 : Modification statutaire : contribution au financement de la compétence Incendie et Secours**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide:

- d'ajouter la compétence supplémentaire suivante aux statuts de La Cali « Incendie et Secours : contribution des communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde »,

- de verser, à compter de l'année 2017 au SDIS les contributions au lieu et place des communes,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention avec le SDIS lui permettant de verser en 2017 cette contribution,

- de réunir la CLECT afin d'évaluer le transfert de charges en résultant, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts,

- de proposer, lors d'une prochaine séance, la modification des attributions de compensation qui résultent de ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : **Monsieur Sébastien LABORDE**

### **2017-01-029 : Définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire définit comme suit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale :

- Portage de repas à domicile, dont la responsabilité est confiée au CIAS,

- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite, dont la responsabilité est confiée au CIAS,

- Plateforme d'ingénierie sociale, dont la responsabilité est confiée au CIAS,

- Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale, dont la responsabilité est confiée au CIAS,

- Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale : La Cali apporte son soutien en ingénierie aux projets d'initiative publique ou privée concourant aux objectifs d'offres de santé équilibrée sur le territoire et s'inscrivant dans les zones d'implantation prioritaires ou fragiles définies par l'Agence Régionale de Santé au titre de son Projet Régional de Santé dont fait partie le Schéma Régional d'organisation des soins.

**2017-01-030 : Centre intercommunal d'action sociale : extension du périmètre et détermination de la composition de son Conseil d'administration**

Reçu en préfecture le 06/02/2017  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'acter que le CIAS sera présidé par Monsieur le Président ou son représentant,
- d'acter que le Président ou son représentant nommeront les membres désignés du Conseil d'administration du CIAS,
- de définir la composition du Conseil d'administration du CIAS comme suit :
  - 12 membres élus dont la liste établie au scrutin de liste majoritaire est la suivante : Annie POUZARGUE (Libourne), Sandy CHAUVEAU (Libourne), Gérard HENRY (Génissac), Sébastien LABORDE (St Denis de Pile), Fabienne KRIER (Bayas), Jean-Luc LAMAISON (Nérigean), Josette TRAVAILLOT (Tizac de Curton), Anne-Marie ROUX ( Izon), Jocelyne LEMOINE (Vayres), Odile BONHOME (Coutras), Marcel BERTHOME (Saint-Seurin-sur-l'Isle), Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle).
  - 12 membres nommés,
- d'approuver la présente élection,
- d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres nommés par arrêté,
- de procéder à l'installation du Conseil d'administration du CIAS.

## **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : **Madame Catherine VIANDON**

### **2017-01-031 : Adhésion au SEMOCTOM**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au SEMOCTOM pour le périmètre des Communes de Moulon, de Génissac, Saint-Germain-du-Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton.

### **2017-01-032 : Désignation des représentants au SEMOCTOM**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire procède à la désignation de 7 délégués titulaires et 5 délégués suppléants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mickaël BOULET (Genissac)	Gérard HENRY (Génissac)
Jean-Paul ROUSSE (Moulon)	Franck LE ROY (Moulon)
Damien GRAIN (Espiet)	William TITE (Camiac -et-Saint-Denis)
Marc CHARRIER (Saint-Quentin de Baron)	Henri-Michel GATA (Saint-Germain-du-Puch)
Jean-Luc LAMAISON (Nérigean)	Joël BORNANCIN (Saint-Germain-du-Puch)
Catherine VIANDON (Saint-Germain-du-Puch)	
Agnès JOUGLET-SUEUR (Saint-Germain-du-Puch)	

### **2017-01-033 : Adhésion au SMICVAL**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au SMICVAL pour l'ensemble de son territoire, à l'exception du périmètre des Communes de Moulon, de Génissac, Saint Germain du Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton.

### **2017-01-034 : Désignation des représentants au SMICVAL**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain MAROIS (St Denis de Pile)	Kléber AUDINET (St Ciers d'Abzac)
Jean-Claude ABANADES (Sablons)	Laurence ROUEDE (Libourne)
Marcel BERTHOME (St Seurin sur l'Isle)	Fabienne KRIER (Bayas)
Catherine VIANDON (St Germain du Puch)	Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle)
Michel FOULHOUX (Coutras)	Jérôme COSNARD (Coutras)
Chantal GANTCH (Savignac de l'Isle)	Alain PAIGNE (Gours)
Regis GRELOT (Libourne)	Jean-François MARTINEZ (St Martin en Laye)
David RESENDE (Camps sur l'Isle)	Bernard NADEAU (Les Eglisottes-et-Chalaires)
Joël ROUSSET (Libourne)	Jacques MESPLEDE (Les Peintures)
Michel VACHER (Le Fieu)	Jean-Luc DARQUEST (Bonzac)
Bernard GUILHEM (Arveyres)	Jocelyne LEMOINE (Vayres)
Christian ROBIN (Izon)	Armand REIS-FILIBE (Cadarsac)

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : **Monsieur Thierry MARTY**

### 2017-01-035 : Désignation des représentants à la Mission Locale du Libournais

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne les représentants suivants pour siéger à l'Assemblée générale de la Mission Locale du Libournais :

Titulaires	Suppléants
Thierry MARTY (Libourne)	Jack ALLAIS (Saint-Quentin de Baron)
Sabine AGGOUN (Libourne)	Anne-Marie ROUX (Izon)
Sophie CARRERE (Izon)	Fabienne KRIER (Bayas)
Josette TRAVAILLOT (Tizac de Curton )	Kléber AUDINET (Saint-Ciers d'Abzac)
Annie POUZARGUE (Libourne)	Odile BONHOME (Coutras)
Michèle LACOSTE (Coutras)	Sandy CHAUVEAU (Libourne)
Colette LAGARDE (Saint-Denis de Pile)	Loïc MAGNAN (Moulon)
Michel VACHER (Le Fieu)	Fabienne FONTENEAU (Saint-Denis-de-Pile)
Véronique CHENAL (Savignac-de-l'Isle)	Bertrand DUDZIAK (Lagorce)

### 2017-01-036 : Désignation des représentants au PLIE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne les représentants suivants pour siéger à l'Assemblée générale et au Comité de pilotage de l'Association PLIE du Libournais.

Titulaires	Suppléants
Thierry MARTY (Libourne)	Laurence ROUEDE (Libourne)
Michèle LACOSTE (Coutras)	Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle)
Annie POUZARGUE (Libourne)	Denis SIRDEY (Libourne)
David REDON (Porchères)	Patrick BOUVRY (Saint-Christophe-de-Double)
Jean-Luc DARQUEST ( Bonzac)	Bernard GUILHEM (Arveyres)
Laurent DE LAUNAY (Izon)	Sandy CHAUVEAU (Libourne)

Jean-Luc LAMAISON (Nerigean)	Bernard PIOT ( Espiet)	Envoyé en préfecture le 06/02/2017 Reçu en préfecture le 06/02/2017	ID : 033-200027068-20170131-2017_01_PV2-DE
Fabienne FONTENEAU (St Denis de Pile)	Pierre MALVILLE (Vayres)		
Marie-Hélène CLEMENT (Izon)	Sébastien LABORDE (Saint-Denis-de-Pile)		
Patrick HUCHET (Les Eglisottes-et-Chalaires)	Fabienne KRIER (Bayas)		
Bertrand DUDZIAK (Lagorce)			

## AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : **Monsieur Jean François MARTINEZ**

### 2017-01-037 : Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité et détermination de sa composition

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de créer une Commission intercommunale pour l'accessibilité, en fixant le nombre de sièges à 16 répartis ainsi :
- 6 représentants titulaires et 6 suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-François MARTINEZ (St Martin en Laye)	Chantal DUGOURD (Saint-Denis-de-Pile)
Fabienne FONTENEAU (St Denis de Pile)	Eric LACOUME (Daignac)
Jean-Luc LAMAISON (Nerigean)	Véronique DI CORRADO (Coutras)
Jean-Luc DARQUEST (Bonzac)	Bruno LAVIDALIE (Lagorce)
Sebastien LABORDE (St Denis de Pile)	Monique JULIEN (Libourne)
Armand REIS-FILIPPE (Cadarsac)	Pierre MALVILLE (Vayres)

- 6 représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers et 6 suppléants,
- 4 experts et 4 suppléants,
- d'acter que cette Commission pourra s'adjoindre les services de toute personne susceptible d'apporter une expertise complémentaire selon le sujet abordé,
- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,
- d'acter que le Président ou son représentant nommera par arrêté les représentants à la Commission des associations et les experts.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur Georges DELABROY**

### 2017-01-038 : Adhésion au Comité National d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de satisfaire aux obligations légales fixées par la loi n°2007-209 susvisée, en dotant La Cali d'un outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité;
- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et d'autoriser en conséquent Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- d'accepter, dans le cadre d'une adhésion renouvelée annuellement par tacite reconduction, de verser au CNAS une cotisation évolutive et fixée par le Conseil d'Administration du CNAS pour les deux prochaines années aux montants suivants :

	2017	2018
Coût par actif	225,03€	205€

- de désigner Monsieur Georges DELABROY, membre de l'organe délibérant titulaire et Madame Annie POUZARGUE, membre de l'organe délibérant suppléant, en qualité de délégués élus notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

### 2017-01-039 : Mise à jour du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 un emploi à temps complet de technicien (catégorie B), à pourvoir par voie de détachement ;
- de prévoir le budget les crédits nécessaires au financement des salaires et des charges correspondants.

### 2017-01-040 : Emploi d'un collaborateur de cabinet

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

### 2017-01-041 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

A l'unanimité, les ratios d'avancement suivants, basés sur les nouvelles dénomination des grades suite à la réforme P.P.C.R sont proposés :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
A	Administrateurs	Administrateur hors classe	Administrateur général	100%
		Administrateur	Administrateur hors classe	100%
	Attachés	Attaché principal	Attaché hors classe	100%
		Attaché	Attaché principal	100%
B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2eme classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
		Rédacteur	Rédacteur principal 2eme classe	100%
C	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
A	Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur en chef général	100%
		Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%
A	Ingénieurs	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
		Ingénieur	Ingénieur principal	100%
B	Techniciens	Technicien principal 2eme classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
		Technicien	Technicien principal 2eme classe	100%

C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
	Adjointes techniques	Agent technique principal de 2ème classe	Agent technique principal de 1ère classe	100%
		Agent technique	Agent technique principal de 2ème classe	100%
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
B	Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	100%
B	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100%
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
A	Cadres de santé	Cadre de santé de 1ère classe	Cadre supérieur de santé	100%
		Cadre de santé	Cadre de santé de 1ère classe	100%
A	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice hors classe	100%
		Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure	100%
A	Infirmiers en soins généraux hors classe	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmier en soins généraux hors classe	100%
		Infirmier en soins généraux de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100%
C	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	100%

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
B	Animateurs	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1ère classe	100%
		Animateur	Animateur principal de 2ème classe	100%
C	Adjointes d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
B	Educateurs des activités physiques et sportives	Educateur des A.P.S. de 2ème classe	Educateur des A.P.S. de 1ère classe	100%
		Educateur des A.P.S.	Educateur des A.P.S. de 2ème classe	100%

FILIERE CULTURELLE				Envoyé en préfecture le 06/02/2017
				Reçu en préfecture le 06/02/2017
B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	100%
		Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	100%
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	100%
		Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100%
C	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%
		Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : **Monsieur Gérard HENRY**

### 2017-01-042 : Création de la commission d'appel d'offres et ouverture des candidatures

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de créer une Commission d'appel d'offres permanente, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,
- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur/Madame le Président ou son représentant,
- d'ouvrir à candidature jusqu'au 6 février 2017 et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

### 2017-01-043 : Création de la commission consultative des services publics locaux et détermination de sa composition

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de créer la CCSPL en fixant le nombre de sièges à 10 répartis ainsi :

- 5 représentants titulaires de La Cali et 5 suppléants,
- 5 représentants titulaires des associations locales et 5 suppléants.

- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur/Madame le Président ou son représentant,
- d'ouvrir à candidature et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

### 2017-01-044 : Création de la commission d'attribution des contrats de concession, détermination de sa composition et ouverture des candidatures

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de créer une Commission d'attribution des contrats de concession (CACC) composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,
- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,
- d'ouvrir à candidature jusqu'au 6 février 2017 et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

**2017-01-045 : Avenant à la convention partenariale entre La Cali et l'UGAP**

Envoyé en préfecture le 06/02/2017  
Affiché le 06/02/2017  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_PV2-DE

A l'unanimité, Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le présent avenant qui pourra être consulté au secrétariat général de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat entre La Cali et l'UGAP, et tout document y afférant.

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 19h20.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne



Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.